



Bulletin de souscription

PERSONNES MORALES

Besoin d'être accompagné pour compléter votre dossier?



Contactez votre conseiller en gestion de patrimoine ou le Service des Associés de Sofidy au 01 69 87 02 00 service-associes@sofidy.com

Souscrire en 3 étapes



- Bulletin de souscription,
- Attestation de l'identité des bénéficiaires effectifs,
- Questionnaire de connaissance client,
- Convention de démembrement pour les souscriptions en démembrement temporaire : établir un bulletin pour chacune des parties,
- Questionnaire sur les pays faisant l'objet de sanctions internationales.



Rassemblez les photocopies des documents suivants :

- Extrait K-Bis de moins de 3 mois,
- Pouvoir du signataire du bulletin de souscription (sauf s'il a tous pouvoirs statutairement),
- Statuts certifiés conformes,

- Copie recto/verso de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité du signataire ainsi que des personnes physiques qui détiennent au moins 25 % du capital (ou exerçant un pouvoir effectif sur la structure),
- Relevé d'identité bancaire (au nom de la personne morale),
- Organigramme présentant la chaîne de détention de la personne morale jusqu'aux bénéficiaires effectifs,
- Justificatif d'origine des fonds.



Photocopiez et conservez un bulletin de souscription. Renvoyez le dossier complet accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :

Sofidy - Service Épargne 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes -91026 Évry Cedex.



sofidy.com

CADRE RÉSERVÉ À SOFIDY		
Date de réception : Code Conse	er: 1548 Code Assoc	cié :
SOUSCRIPTEUR		
Numéro d'Associé (si déjà Associé) :	N° SIREN : Portable : Pays :	
Nom: Pré Date de naissance: Lie Agissant en qualité de : France Union Europ	de naissance :	
REGIME D'IMPOSITION IS/BIC IR		
CHOIV DE VOC DEFFÉRENCES EN TERMES DE CA	MARALINI CATION	
CHOIX DE VOS PRÉFÉRENCES EN TERMES DE CO Je souhaite recevoir exclusivement de manière dématérialis - Mes lettres de dividendes et bulletins d'informations trime. - Mon bordereau d'information fiscale annuel Je consens à recevoir les documents de convocation en Ass bulletins de vote, rapports annuels, présentations des candi en application de l'article B. 214-137 du Code monétaire et fir À tout moment, vous conservez la possibilité de vous rétracte votre souhait de recevoir les documents au format papier. L'el Je souhaite être tenu informé par voie électronique des actu *Ce choix s'applique pour l'ensemble des SCPI gérées par So	e [®] :	nière dématérialisée □ □ J'accepte recommandée avec accusé de réception, ispace Associé Sofidy.
SOUSCRIPTION EN PLEINE PROPRIÉTÉ	SOUSCRIPTION EN DÉMEMBREMEN	T
Souscription de (Nombre de parts en chiffre et en toutes lettres) : Part au prix unitaire de 237 € Soit un montant global de :€	NUE-PROPRIÉTÉ USUFRUIT DÉMEMBREMENT VIAGER (Selon barème DÉMEMBREMENT TEMPORAIRE (Remiss Durée :ans CLÉ DE REPARTITION (OBLÍGATOIRE) Nu-propriétaire :% Souscription de (Nombre de parts en chiffre et en	e obligatoire de la convention du démembrement) Usufruitier :%
Souscription minimum : 10 parts pour les nouveaux associés ; les anciens associés de la SCPI peuvent souscrire un nombre inférieur.	Parts au prix unitaire de : Soit un montant global pour ma quote-part	
MODALITÉS DE RÈGLEMENT		
Paiement par le souscripteur Paiement par un tiers Coordonnées du payeur s'il n'est pas l'acheteur (fournir une pièce justificative d'identité du payeur personne physique en cours de validité) : Provenance des fonds :	Nature des fonds Trésorerie: Emprunt bancaire: Vente d'actifs immobiliers: Vente d'actifs financiers: Réemploi des fonds: Autres:	€ ► Offre de prêt € ► Acte notarié € ► Avis d'opéré € ► Avis d'opéré € ► Justificatif
France Union Européenne Autre (Précisez) :	► Précisez :	

MODE DE RÈGLEMENT : Règlement à réaliser par la personne morale et non par l'un de ses re PAR CHÈQUE du montant exact, à l'ordre de SCPI EFIMM0 1 Le chèque doit être établi à l'ordre de la SCPI, sans surcharge pour éviter tout rejet par la bau plus tard 3 jours ouvrés avant la fin du mois pour pouvoir être enregistré sur le mois en sur le compte de la SCPI faisant foi. PAR VIREMENT du montant exact, sur le compte de EFIMM0 1 IBAN : FR76 3000 3035 2700 2200 0355 636 - BIC : SOGEFRPP avec le libellé suivant « Déno PRÉLÈVEMENT : remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous (la date d'encaisseme la date d'entrée en jouissance). MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (À COMPLÉTER UNIQUEMENT SI RÈGLEMENT PAR PRÉLÈVEMENT SEPA CI-dessous (la date d'encaisseme la date d'entrée en jouissance).	panque et doit impérativement parvenir à Sofidy question, la date d'encaissement des fonds parties de la SCPI conditionne LÈVEMENT)	
IBAN:	BIC:	
Domiciliation bancaire : Le compte bancaire doit être ouvert au nom de l'associé dans un établissement financier domi le présent mandat, j'autorise la Société de Gestion Sofidy en tant que gérant de la SCPI EFIMMO mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de mon épargne aura lieu le mois de la réception de l'adhésion 5 jours ouvrés avant la fin du mois considéré de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamme d'identité bancaire.	icilié en France ou dans l'Union Européenne. En signant O 1 à envoyer des instructions à ma banque pour débiter e immobilière dans la SCPI EFIMMO 1. Le 1 ^{er} prélèvement S. sinon le mois suivant. Je m'engage à informer Sofidy	
SIGNATURE(S)		
Je déclare: Avoir reçu et pris connaissance des statuts, de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, du document d'informations clés, du dernier bulletin d'information, du dernier rapport annuel de la SCPI, disponibles sur le site internet www.sofidy.com; Avoir pris connaissance des risques associés au produit et notamment du fait que Sofidy ne garantit pas la revente des parts; Avoir pris connaissance des conditions générales de souscription figurant en page suivante; Avoir pris connaissance des conditions générales de souscription figurant en page suivante; Que les parts ne sont pas souscrites au bénéfice, direct ou indirect, d'une « US PERSON » (ie : toute personne, physique ou morale, assujettie aux lois fiscales américaines) et ne seront pas cédées ni transférées sur le territoire des États-Unis d'Amérique, ou au bénéfice d'une « US PERSON » conformément aux conditions précisées dans la note d'information de la SCPI; Que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme; *Accepter de fournir dans le cadre de la lutte anti-blanchiment, toutes pièces justificatives complémentaires, et ce dès le 1 ^{er} euro notamment en cas de doute sur la provenance des fonds, ou si l'un des souscripteurs est non-résident ou politiquement exposé, ou si les fonds proviennent d'un compte domicillé à l'étranger ou d'un tiers différent du souscripteur; - Être pleinement informé(e)(s) et accepter que Sofidy se réserve le droit de refuser toute souscription, cette décision n'ayant pas à être motivée; - Être informé(e)(s) que cette souscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement du montant total et de l'ensemble des pièces requises dans le dossier de souscription, sauf interruption de la commercialisation avant son terme initial.		
Fait à: Le:	CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER	
En 3 exemplaires (dont un à conserver par le souscripteur et un par le conseiller). SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR	Code conseiller: 1548 Société: EUODIA FINANCE Nom du co13#llevenue Charles de Gauile 92200 Neuilly sur Seine SIGNATURE TEL. 01 47 38 30 07 - www.euodia.ir SIRET 519 412 571 00035 - SARL capital 40 500 € Orias 10055334 - CIF E001975	

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1°) RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ EFIMMO 1

Nature: SCPI à capital variable, Société Civile de Placement Immobilier régie par les articles L.214-1, L.214-24 à L.214-24-23, L.214-86 à L.214-120, L.231-8 à L.231-21, D.214-32 à D.214-32-8, R.214-130 à R.214-160 du code monétaire et financier, les articles 422-189 à 422-236 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, par tous les textes subséquents et par ses statuts.

Immatriculation: RCS ÉVRY 342 710 647.

Siège social: 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex.

Objet social: L'acquisition directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif. L'acquisition et la gestion d'immeubles qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location.

Pour les besoins de cette gestion, elle peut procéder à des travaux de toute nature dans ces immeubles, notamment les opérations afférentes à leur construction, leur rénovation, leur entretien, leur réhabilitation, leur amélioration, leur agrandissement, leur reconstruction ou leur mise aux normes environnementales ou énergétiques. Elle peut acquérir des équipements ou installations nécessaires à l'utilisation des immeubles. Elle peut, en outre, (i) céder des éléments de patrimoine immobilier dès lors qu'elle ne les a pas achetés en vue de les revendre et que de telles cessions ne présentent pas un caractère habituel, (ii) détenir des dépôts et des liquidités, (iii) consentir sur ses actifs des garanties nécessaires à la conclusion des contrats relevant de son activité (notamment celles nécessaires à la conclusion des emprunts), (iv) détenir des instruments financiers à terme mentionnés à l'article L. 211-1 III du Comofi, en vue de la couverture du risque de change ou de taux, (v) conclure toute avance en compte courant avec les sociétés dont elle détient au moins 5 % du capital social, et (vi) réaliser plus généralement toutes opérations prévues par l'article L. 214-114 du Comofi.

Capital social au 31/12/2021 : 1 104 074 952 €.

Date d'expiration de la société : 23 octobre 2086.

Responsabilité des associés : La responsabilité de chaque associé est engagée à l'égard des tiers à hauteur de sa part dans le capital de la société.

Publications: La notice prévue à l'article 422-196 du Règlement Général de l'AMF a été publiée au BALO du 15 mai 2019.

La note d'information a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n° 20-23 en date du 27 novembre 2020.

Société de gestion : Sofidy, Société par actions simplifiée au capital de 565 328 €. 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex. Tél. 01 69 87 02 00. Agrément de l'AMF GP n° 07000042 du 10 juillet 2007.

2°) MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Les conditions générales de souscriptions des parts sont détaillées de manière complète dans la note d'information en vigueur.

Prix de souscription à compter du 10 juin 2019 :

Valeur nominale :	152 €
Prime d'émission :	85 €
Prix de souscription (pour une part) :	237 €

La commission de souscription d'un montant de 23,70 € HT (10 % HT) soit 28,44 € TTC (12 % TTC) comprise dans le prix de souscription sera facturée directement par la société de gestion à la SCPI. Ce prix de souscription s'entend net de tout autre frais.

Il est à noter qu'une partie de cette commission de souscription de 10 % HT peut être reversée par la société de gestion au Conseiller commercialisateur. Conformément à la réglementation en vigueur, le souscripteur peut se rapprocher du Conseiller commercialisateur pour connaître le niveau de sa rémunération.

Minimum de souscription: La souscription minimale est de dix parts pour les nouveaux associés, les anciens associés pouvant souscrire un nombre inférieur. Les chèques de souscription doivent être libellés à l'ordre de la SCPI EFIMMO 1.

Modalités d'enregistrement des souscriptions : Les souscriptions ne seront validées qu'à compter de la réception du bulletin de souscription, de tous les documents requis par la réglementation et de l'encaissement des fonds correspondant à la totalité du prix de souscription. Elles seront prises en compte par ordre chronologique.

Jouissance des parts : La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1^{er} jour du troisième mois qui suit la date de souscription, la date d'encaissement des fonds par la SCPI faisant foi.

Par exemple : si la souscription se réalise en juin 2020, les nouvelles parts souscrites porteront jouissance à compter du 1^{er} septembre 2020.

En conséquence, cette souscription ne donnera lieu à aucun dividende au titre des mois de juin, juillet et août 2020. Compte tenu du rythme d'éventuels acomptes sur dividende envisagé par la société de gestion, le premier acompte potentiel pourrait être versé fin octobre 2020 au titre du mois de septembre 2020.

Informations relatives à la rédaction du bulletin :

- Personnes morales: établir le bulletin au nom de la personne morale et faire signer l'ordre par le mandataire de la personne morale. Joindre une copie des documents listés en page de garde.
- Nue-propriété/usufruit : établir un bulletin au nom du ou des usufruitier(s) et un autre au nom du ou des nu(s)-propriétaire(s). Chaque bulletin est rempli et signé par chacun d'eux. Joindre l'original de la convention de démembrement temporaire commune remplie et signée par chacun d'eux.

3°) DÉMARCHAGE BANCAIRE OU FINANCIER

Le souscripteur dispose en cas de démarchage bancaire ou financier d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L341-16 du Code Monétaire et Financier.

4°) DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Sofidy, en tant que responsable du traitement, vous informe que toutes les informations à caractère personnel demandées dans ce formulaire sont requises exceptés la profession et le numéro de téléphone qui sont facultatifs. Si une information requise n'est pas renseignée, votre souscription ne pourra pas être prise en compte. Ces informations sont collectées pour pouvoir gérer votre statut d'associé de la SCPI, vous solliciter sur la qualité de votre expérience client le cas échéant, et nous permettre d'exécuter nos obligations légales et réglementaires, notamment, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les destinataires des données sont : le personnel habilité de Sofidy, les prestataires contractuellement liés à Sofidy pour l'exécution des traitements, l'administration (Trésor Public), les commissaires aux comptes, les banques de la SCPI, votre conseiller en gestion de patrimoine, et, le cas échéant, l'établissement de crédit ayant nanti vos parts. Sofidy s'engage à protéger vos données contre toute atteinte. Elles seront conservées pendant une durée de 5 ans à compter de votre retrait complet de la SCPI.

Conformément à la législation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à : Sofidy - Service Associés - 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex ou par e-mail à service-associes@sofidy.com. En l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois, vous pouvez vous adresser à la CNIL. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes.

5°) INFORMATIONS

Pour toutes informations sur l'état du registre ainsi que sur les principaux indicateurs de la SCPI (valeur de réalisation et de reconstitution, dernier dividende annuel servi, etc.), vous pouvez consulter le site internet www.sofidy.com, ou vous adressez à Sofidy - 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex.

